

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 5 décembre 2014
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 16 décembre 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 15 décembre 2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE DU SITE IMMOBILIER EX "CEPAM/ROLPAM" LIEU DIT FIEF SAINTE CROIX A MAUZE SUR LE MIGNON AU BENEFICE DE LA SAS JEAN THEBAULT

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Jean-Claude BARRAUD, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Jacques MORISSET, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Alain BAUDIN à Jérôme BALOGÉ, Jacques BILLY à Jacques BROSSARD, Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Jean BOULAIS à Claude ROULLEAU, Michel BOURUMEAU à Bruno JUGE, Amaury BREUILLE à Stéphane PIERRON, Sophie BROSSARD à Adrien PROUST, Christelle CHASSAGNE à Simon LAPLACE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Brigitte COMPETISSA à Gérard GIBAUT, Pascal DUFORESTEL à Alain PIVETEAU, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Robert GOUSSEAU à Joël MISBERT, Anne-Lydie HOLTZ à Jeanine BARBOTIN, Guillaume JUIN à Agnès JARRY, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Jean-Pierre MIGAULT à Jean-Claude FRADIN, Rose-Marie NIETO à Florent SIMMONET, René PACAULT à Jean-Claude BARRAUD, Michel PAILLEY à Carole BRUNETEAU, Sébastien PARTHENAY à Lucien-Jean LAHOUSSE, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Dominique SIX, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Elodie TRUONG à Josiane METAYER

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Alain LIAIGRE par Michel JAROS

Titulaires absents :

Jean-Martial FREDON, Rabah LAICHOIR, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Sylvette RIMBAUD, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Michel BOURUMEAU, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Brigitte COMPETISSA, Pascal DUFORESTEL, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Anne-Lydie HOLTZ, Guillaume JUIN, Jacqueline LEFEBVRE, Jean-Pierre MIGAULT, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Sébastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Elodie TRUONG

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 15 DECEMBRE 2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE DU SITE IMMOBILIER EX "CEPAM/ROLPAM" LIEU DIT FIEF SAINTE CROIX A MAUZE SUR LE MIGNON AU BENEFICE DE LA SAS JEAN THEBAULT

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'avis du service des domaines du 29 Septembre 2014,

Par délibération du 29 Juin 2009, la Communauté d'Agglomération de Niort a décidé d'acquérir l'ensemble immobilier de la CEPAM SA située à MAUZE SUR LE MIGNON pour un montant de 500 000 € et de le mettre à disposition sous forme de crédit-bail en faveur de la CEPAM SCOP puis de la SAS Rolpam. Suite à une défaillance de la holding Rolpin, le Tribunal de Commerce de Niort a prononcé la liquidation judiciaire de la Société Rolpam le 23 Avril 2014.

Le groupe THEBAULT (295 salariés, 54 M€ de Chiffre d'Affaires, 45% de la production nationale de contreplaqués), déjà présent sur la Commune de Magné, souhaite diversifier son offre produit en développant des poutres et des structures de maison-bois et des charpentes de bâtiments industriels appelées LVL (Laminated Veneer Lumber). Ce produit permettra notamment l'utilisation d'essence de bois locales (pin maritime et peuplier).

Afin de mettre en œuvre le projet industriel LVL, la Société THEBAULT souhaite se porter acquéreur du site ex Cepam/Rolpam de Mauzé sur le Mignon pour un montant de 400 000 €. Le montant prévisionnel de l'investissement est de 13 M€ et 35 à 40 emplois devraient être créés.

Description des biens :

- COMMUNE DE MAUZE SUR LE MIGNON Lieu-dit Fief Sainte Croix,
- Bâtiments et terrains cadastrés : ZA 143 – 148 - 150 – 151 – 155 –156 - 157 – 158 – 159 – 160 – 161 – 162 – 163 – 164 – 165,
- Soit une superficie totale de 7 ha 67 a 57ca,
- Ils sont constitués de trois ensembles :
 - . des bureaux d'accueil avec une unité de production ancienne,
 - . des bureaux avec une unité de production récente,
- . un terrain non bâti au nord-ouest de la deuxième unité de production et attenant ç celle-ci.

Le Service des Domaines a estimé le dit actif immobilier à une valeur de 500 000 € à la date du 29 Septembre 2014.

Considérant la qualité du projet et de ses animateurs, permettant d'envisager le développement d'un nouveau produit et une réappropriation du site ex Cepam/Rolpam désaffecté depuis Avril 2014,

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20141215-c30-12-2014-DE Date de télétransmission : 19/12/2014 Date de réception préfecture : 19/12/2014
--

Considérant la volonté de redynamiser le secteur sud de l'agglomération connaissant une situation économique tendue,

Considérant la nécessité de diversifier les activités du tissu économique de la Communauté d'Agglomération du Niortais, impliquant un soutien spécifique en faveur du développement de filières « porteuses » d'avenir et notamment celle du bois,

Il est proposé de céder ces parcelles à la SAS JEAN THEBAULT, aux conditions suivantes :

Parcelles	Surface totale	Prix non assujetti à TVA
ZA 143, 148, 150, 151, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164 et 165	7ha 67a 57 ca	400 000 €

Les sommes résultant de cette vente, soit 400 000 €, seront versées en recettes au Budget principal non assujetti à TVA.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Céder à la SAS Jean THEBAULT, représentée par son Président Monsieur THEBAULT Jean-Charles, ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, les parcelles ZA 143 – 148 - 150 – 151 – 155 – 156 - 157 – 158 – 159 – 160 – 161 – 162 – 163 – 164 – 165, (d'une surface totale de 76 757m² environ), au prix de 400 000 €, afin d'y développer une unité de fabrication de poutres et structures pour maisons bois sus nommée LVL,
- Approuver que le prix à payer par l'acquéreur soit de 400 000 €,
- Fixer ces conditions de vente à une durée qui n'excèdera pas six mois à compter de la présente délibération et dire que la signature de l'acte de vente devra impérativement intervenir dans ce délai,
- Préciser que pour la vente de ces parcelles de terrain, les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Motion adoptée par 69 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 11.

Pour : 69
Contre : 0
Abstention : 11
Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20141215-c30-12-2014-DE
Date de télétransmission : 19/12/2014
Date de réception préfecture : 19/12/2014